



Compte rendu de l'audioconférence DIPA 24 avril 2020

Vous avez déjà été destinataires du compte rendu officiel de la DI suite à cette audioconférence.
Plus qu'un compte rendu, vous trouverez également les réflexions et avis de notre syndicat .

1- Point sur la situation des 3 directions régionales

- DR Voyageurs :

- La situation est semblable à celle de la semaine dernière, pas d'évolution notable en terme de passagers.
- Le directeur interrégional est revenu sur la photo transmise la semaine dernière par la CGT. Elle montrait les passagers de retour d'Australie devant le tapis de livraison bagages du T2A et l'absence totale de distanciation sociale.

Dans un 1^{er} temps, le DI a informé le directeur d'ADP qui a indiqué que des messages rappelant la nécessité de respecter les mesures de distanciation sociale seront diffusés aux passagers.

Dans un 2^{ème} temps, le directeur régional de la surveillance a évoqué ce sujet lors d'une réunion avec la préfecture, estimant qu'il s'agissait d'une problématique Douanes et PAF.

Il a été prévu quand la situation le permettrait de délivrer les bagages sur 2 tapis.

- Après le 11 mai, la compagnie Air France va réouvrir des vols domestiques afin de commencer à préparer les vacances d'été.

A l'international, les rotations pourraient augmenter assez rapidement (courant mai et juin) sur les liaisons suivantes: Brésil, Narita, Pékin, New York, Los Angeles, Chicago et Atlanta (hub mondial de Delta Airlines).

Il n'y a pas de prévisions avec les pays africains qui sont encore confinés.

La CGT s'interroge sur cette reprise des liaisons avec le Brésil alors que la situation sanitaire n'est pas stabilisée dans ce pays, avec environ 4000 morts à ce jour. Son gouvernement a choisi de lever le confinement le 24 mars qualifiant le covid 19 de «petite grippe». Les experts estiment un pic de l'épidémie pour fin mai début juin dans ce pays. Nous invitons nos collègues à la plus grande vigilance lors du contrôle des passagers en provenance de ce pays.

- DR Orly :

- Bureau d'Orly : 3 vols ont acheminé du fret en provenance de Fort de France, de Pointe à Pitre et de Saint Denis de La Réunion

- **DR Roissy Fret :**

- Le nombre de déclarations à l'export augmente.
- L'activité se dynamise avec la poursuite du pont aérien et la mise en place d'un second pont aérien qui va débiter cette semaine en préparation du déconfinement (dotation d'équipements pour le grand public). Il sera complémentaire au 1^{er} avec CDG comme point d'entrée.
- La cellule de recevabilité des dossiers de masques et matériel médical a été mise en place le 24 avril.

2- Point sur la situation RH de la DIPA au 24 avril

Agents physiquement présents dans les services : **146**

Agents à domicile (ASA ou télétravail, quelle qu'en soit la raison) : **780**

Agents SU en ASA pour cause de baisse d'activité : **476**

Agents OP/CO AG en quatorzaine : **5**

Agents SU en quatorzaine : **9**

Agents OP/CO AG malades du coronavirus (confirmés par test ou non) : **7**

Agents SU malades du coronavirus (confirmés par test ou non) : **18**

La baisse du nombre de malades et de mise en quatorzaines se poursuit, ce qui est bonne nouvelle. Pour la CGT, cela démontre que le maintien d'un PCA bas a clairement contribué à limiter le nombre de contaminations, en particulier pour la branche AG-OP/CO

3 – Questions CGT

Pour les OP/CO-AG

- **Pourquoi les renforts prévus pour la cellule de recevabilité ne sont pas des agents dédiés?**

Le DRF nous a répondu qu'il avait décidé la mise en place d'un renfort temporaire des BC car les 6 agents prévus au départ n'ont pas pu faire face à l'afflux de demandes des opérateurs.

Le DRF a indiqué qu'il n'avait pas anticipé cet afflux.

Dès le 27 avril, elle sera renforcée de manière pérenne, par le SCEP avec un recours au télétravail.

Pour la CGT, au delà des explications pas toujours précises de la direction, nous soulignons l'impression de désorganisation sur ce sujet la semaine passée. La réponse du DRF sur la non anticipation des nombreuses demandes en est la preuve. Il est dommage que l'idée de renforts en réserve n'ait pas été pensée en amont de la mise en place de la cellule de recevabilité.

De plus, nous rappelons la réalité du travail quotidien réalisé par les agents cotés et la charge de travail qui en découle. Le PCA a réduit les effectifs, renforcer la cellule de recevabilité des documents et effectuer le travail quotidien dans les BC sont 2 tâches qui nécessitent un suivi prenant. Pour le DRF, il n'y a aucun problème, notamment technique, puisque les bureaux ont été mis en capacité de pouvoir gérer le trafic des uns et des autres. Le DRF continue à s'entêter avec cette idée sans vraiment savoir que cela est dans les faits difficilement réalisable.

- **Comment va évoluer la cellule de recevabilité dans les semaines à venir et notamment après le 11 mai?**

La cellule sera active le temps nécessaire jusqu'à la fin de la crise.

- La cellule de recevabilité a-t-elle eu à traiter des demandes d'examen de dossiers pour des envois en fret express (UPS et DHL)?

Les demandes concernent essentiellement le fret cargo, les arrivées en fret express sont moins importantes.

- Quelle va être l'évolution du PCA d'ici le 11 mai et après (PRA)?

- Les agents bénéficiant du télétravail pourront-ils continuer à exercer leurs missions à distance, comme préconisé par le gouvernement, dès la mise en place du PRA, si oui, pendant combien de temps?

Pas d'augmentation du PCA actuel d'ici le 11 mai.

Pour le PRA (plan de reprise d'activité), le directeur interrégional attend les orientations nationales tout en indiquant que le sujet progresse et en soulignant les paramètres non maîtrisés par l'administration : la reprise de l'école, l'absence de transports SNCF pour les trajets nationaux pour les agents résidents hors IDF et l'activité continue du fret. Toutefois, le retour des agents se fera progressivement.

Le télétravail sera en augmentation et constituera une démarche du PRA, des activités seront positionnées en télétravail dans les bureaux ou les brigades. Pour cela, la DI a commandé 30 PC. Le directeur attend de les avoir avant d'en faire la ventilation.

Un groupe de travail est prévu à la DG sur la plan de reprise de l'activité fin avril, le PRA de la DIPA ne sera dévoilé qu'après.

Lors de cette audioconférence, la question de la fin des regroupements des bureaux OPCO n'a pas été évoquée, la CGT souhaite qu'ils cessent dès le 11 mai date du début du PRA.

S'agissant du télétravail : il sera étendu afin de garantir une continuité d'activité tout en évitant une présence physique massive dans les bureaux. Nous avons demandé une dotation administrative de PC . Ceci afin d'éviter l'utilisation des ordinateurs personnels des agents et les problèmes de sécurité qui pourraient en découler.

La CGT constate le retard de la Direction de Roissy en matière de télétravail. En effet, la DR d'Orly a pu, dès le début de la crise du Covid 19, mettre un maximum d'agents rapidement en télétravail, ce qui n'a pas du tout été le cas pour Roissy... Ce n'est pas la commande de 30 PC dans l'urgence qui va combler le retard pris dès le départ. Cette crise sanitaire doit permettre à la DIPA de repenser complètement son organisation en terme de télétravail, d'avoir un véritable plan local de déploiement du télétravail : pour quels bureaux, pour quelles brigades, selon quelles conditions et avec les moyens nécessaires.

Ce plan local pourrait être déployé en cas de crise (sanitaire ou autre).

Pour la surveillance :

Quelle va être l'évolution du PCA d'ici le 11 mai et après (PRA) ?

Le DRV nous explique qu'il faut attendre la réouverture des liaisons car ce sont les grandes compagnies qui détiennent les clés.

Des réunions avec ADP sont en cours pour une remise en service des terminaux, il y a encore beaucoup de questions. La présence des agents sera un peu plus importante à compter du 11 mai mais la montée en charge se fera plutôt au cours des 2 dernières semaines de mai.

Le DRV rappelle une autre date importante, le 24 mai (fin de l'état d'urgence sanitaire) .

Pour Orly, il est difficile d'avoir une vision claire. ADP va s'appuyer sur la montée en charge progressive de Roissy avant d'ouvrir Orly, il y a une pression des compagnies des DOM et du Maghreb.

Le directeur régional d'Orly précise que le fait déclencheur de l'activité contentieuse sera le retour des vols domiens.

- Pourquoi les agents n'ont pas été informés de l'installation d'un outil de lecture QR codes (scan des documents présentés par les transporteurs routiers et les travailleurs transfrontaliers) sur leur téléphone professionnel alors qu'une instruction a été envoyée ?

- Comment cet outil va être utilisée à la DIPA ?, Est il vraiment nécessaire pour les agents de la DIPA ?

La DIPA n'a pas été destinataire de la note car non concernée par ces contrôles, le DI et le DRV vont se renseigner, ils en ont entendu parler.

La CGT partage pleinement l'interrogation de certains collègues qui ont vu l'installation à distance de cet outil sur leurs téléphones portables professionnels sans aucune information administrative préalable.

Pour la GRH :

- Quels sont les éléments transmis par la DG sur l'ordonnance 2020-430 (mode de calcul.) ?

- Quelle sera la déclinaison pour la DIPA?

Le directeur interrégional est en attente d'instructions notamment pour la proratisation, il est en train de dresser une photographie.

La période concernée par le décompte de CA ou assimilés sera du 16/03 au 22/05

La CGT rappelle la très forte implication des agents de notre Direction depuis le début de la crise du Covid19. Perdre des jours de congés sera vécu comme une double peine .

En ce qui concerne nos collègues confinés, nous tenons à rappeler que cette situation n'a pas été choisie mais subie. Il est étonnant de voir l'interprétation de notre gouvernement et de notre ministère qui désire ponctionner le double du droit à congés acquis mensuellement tout en demandant durant cette période de confinement le maintien d'une veille informatique quotidienne et régulière.

- Quelle sera la position administrative des agents non repris dans le PRA et qui ne seront en télétravail, AA ?

Selon le directeur interrégional, les gardes d'enfant pourraient se maintenir, tous les agents n'ayant pas d'enfants ne pourront pas être cotés en même temps.

- Nous demandons l'accès à la fiche de décompte personnelle pour chaque agent.

Le directeur interrégional indique que les agents seront informés car il s'agit de situations administratives individuelles.

- Pourquoi les agents des brigades T2E et T2F n'auront pas droit à la prise en charge des frais de repas ? Les agents de ces terminaux ont-ils la carte de cantine ADP ?

Le directeur affirme que chaque agent est doté d'une carte ADP à son arrivée à la DIPA, certains, de leur propre initiative ont rendu ces cartes. De ce fait, les agents ne peuvent prétendre aux remboursements des frais de repas.

Il balaie également l'argument sur l'impossibilité de respecter le PLI pour se déplacer, les conditions de sécurité ne sont tout simplement pas respectées.

La réponse de la Direction soulève une interrogation majeure à la CGT : Comment aller manger dans une cantine quand on n'en a pas la carte ? En effet, l'administration ne donne aux agents arrivant à la DIPA et affectés dans ces terminaux que des cartes pour les cantines Air France.

De plus, il y a plusieurs années, il avait été reproché aux agents de ces terminaux de prendre trop de temps quand ils allaient déjeuner au T2A. C'est la raison pour laquelle, certains avaient décidé de rendre leur carte ADP.

Non, les agents n'ont pas rendu de leur propre initiative les cartes ADP, soit ils n'en ont jamais eu soit la pression hiérarchique les a incité à les rendre.

Le directeur utilise ces faux arguments pour justifier l'exclusion des agents des terminaux E et F du dispositif de remboursement des frais de restauration.

- Pourquoi les agents du T2A n'ont pas droit à la prise en charge des frais de repas, la cantine du T2A n'a-t-elle pas été fermée jusqu'au 30 mars ?

Le directeur affirme que la cantine du T2A a été ouverte en mars.

La CGT a demandé au DI un écrit d'ADP confirmant les dates d'ouverture de la cantine du T2A en mars.

Pour rappel le 16 mars, nous avons tous reçu un mail du PLI nous informant que «l'ensemble des lieux de restauration étaient fermés en nous invitant à prendre nos dispositions afin de nous restaurer individuellement ».

Nous avons également informé le DI de la fermeture du restaurant du T2A le week end. Le DI avait oublié cette information, mais il va se renseigner.

Les agents du T2A doivent pouvoir demander les remboursements des frais de repas pour ces périodes tout comme les agents du E et du F .

Matériel

- Le stock de masques de la DIPA est-il suffisant en vu du déconfinement et de la probable obligation de porter un masque?

Le DI n'a pas de crainte particulière. Les stocks (gel, masques, gants) sont suffisants. Une nouvelle commande de masques a été passée auprès de la DG.

- L'administration va-t-elle leur fournir des masques aux agents qui utilisent les transports en commun pour venir travailler?

La question est ouverte mais il s'agit d'une question de doctrine, ce n'est pas prévu pour ça.

Pour la CGT, si la dotation en masques grand public se fait rapidement, il n'y aura pas de sujet. A compter du 11 mai, les transports en commun seront un gros point noir. Il est nécessaire de protéger nos collègues.

Si pour une fois, la doctrine de l'administration pouvait être l'anticipation et la prise en compte de l'humain, ce serait une très bonne chose...

4 – AUTRES QUESTIONS ABORDÉES

- Sur les agents d'Orly 3 n'ayant que la carte de cantine Air France

Le directeur interrégional va se renseigner.

- Sur le remboursement des frais de repas au CODA

Le directeur interrégional a indiqué que le sujet n'était pas fermé.

- Sur le justificatif à présenter pour le remboursement à compter du 24 avril.

Le ticket de courses pourra être présenté si des produits utiles aux repas y figurent

- Est-ce que les agents utilisant les transports en commun pourront avoir des horaires aménagés ?

Cela sera examinée dans le cadre du PRA.

- Sur les agents au forfait

Ayant des RTT, ils seront soumis aux règles de l'ordonnance.

**Pour toute question n'hésitez pas à nous contacter par mail :
snad-cgt.roissy@douane.finances.gouv.fr**